



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les bâtiments 113 et 115 La Canebière ont été expulsés ce matin, sur ordre de la préfecture de police, alors que des mineurs non accompagnés y avaient élu domicile depuis huit mois. Je suis allé leur rendre visite lundi soir pour entendre leurs revendications et leur apporter notre soutien. Tous sont à l'école et ont à cœur de pouvoir poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Je trouve ça inacceptable que ces enfants se retrouvent à la rue, sans qu'aucune solution de logement adapté et durable ne leur soit proposée. C'est de la responsabilité du département des Bouches-du-Rhône de les mettre à l'abri au titre de la protection de l'enfance.

Ces enfants doivent être protégés comme les autres enfants de ce pays.

C'est pourquoi je me battraï avec la France insoumise pour le respect de la présomption de minorité. Cela signifie qu'aucun mineur non accompagné ne doit être remis à la rue tant que le Juge pour Enfants ne s'est pas prononcé, et qu'il bénéficie au même titre que les autres jeunes d'un accompagnement éducatif digne de ce nom. Il faut donc plus de moyens humains et financiers pour la protection de l'enfance : des places en foyers, et des professionnels en nombre suffisant.

Le conseil départemental a déjà été condamné plusieurs fois sur ce dossier.

25 jeunes vont dormir dehors une nouvelle fois cette nuit, au kiosque des Réformés, espérant qu'une solution adaptée et durable soit trouvée. 25 autres ont été reçus dans des centres d'hébergement d'urgence pour adultes, ce qui est loin d'être satisfaisant. **Afin que cette situation puisse trouver une issue favorable, je sollicite une entrevue pour parler de ce dossier avec la présidente du Conseil départemental, Madame Martine Vassal, dans les plus brefs délais.**

Hendrik DAVI, député LFI-NUPES de la 5ème circonscription des Bouches-du-Rhône

hendrik.davi@assemblee-nationale.fr

Contact presse

Maeva.santamaria@clb-an.fr , 06 64 55 28 80

Pauline.tournier@clb-an.fr , 06 59 38 78 49